

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24.10.02 Convocation du 16.10.2002

Compte rendu affiché le 28 octobre 2002

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Présents :**  
**Objet : CONVENTION ACCES EXTRANET :**  
**CENTRE DE GESTION.**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	20
votants	27

**Absents représentés :**

**Absents excusés :**

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,  
Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMAN, MM. GONDELAUD,  
GOSSET, Mme PERRIN, Mlle MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT,  
Mme LABASOR.

M. MEYER par M. POINT - Mme MARMONIER par Mlle VEYRIER - Mme  
ZUILI par Mme GLATARD - Mme DURAND par Mme PERRIN - M.  
CHRETIN par M. GONDELAUD - Mme DESVIGNES par Mme  
BROSSARD - M. MACHURAT par Mme LABASOR

Mme BERRA et M. FERNANDES.

Monsieur le Maire-Adjoint délégué explique que Le Centre de Gestion propose une convention permettant de disposer du droit d'accès à l'*extranet* dont il s'est doté.

Ainsi, la commune adhérente au centre de gestion se voit proposer gratuitement 3 licences pour cet accès:

- ① *Générales* : des rubriques accessibles à toutes les collectivités affiliées (instances paritaires, concours, hygiène et sécurité...) contribuant au versement de la cotisation additionnelle.
- ② *Spécifiques* : des rubriques accessibles aux seules collectivités qui ont recours aux prestations facultatives spécifiques (médecine professionnelle, assistance juridique, assurance groupe...).

Il propose d'adhérer à ce service.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la proposition d'adhésion au service "*Extranet*" du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale,
- Considérant l'intérêt de cette proposition,
- Décide d'accepter la proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône pour l'utilisation de l'*Extranet* dont il s'est doté,
- Adopte en conséquence la convention n° 2002-01 proposée, réglant les conditions d'accès et d'utilisation de ce service,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire, notamment la signature de la convention qui restera annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 24 octobre 2002

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire

compte tenu - de la transmission en Préfecture le 19 novembre 2002  
- de la publication le 20 novembre 2002  
Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, le 19 novembre 2002